

16 NOVEMBRE 1936

ET MAINTENANT EN AVANT*

Il en aura été de cette indépendance, dans la vie du Liban, comme de tous les grands événements de la vie de l'être. C'est par hasard, un jour de la jeunesse, que l'on s'aperçoit que l'on est homme. On lutte, on combat, on souffre, on aime : on s'aperçoit un jour que l'on a échoué, que l'on a réussi, ou que l'on est devenu un vieillard.

Dans le cas de ce pays, le traité d'indépendance nous aura apporté des révélations aussi surprenantes, aussi capitales, aussi irréfutables désormais que le document lui-même qui nous les apprend.

L'indépendance, tout d'abord, oui. Nous y touchons, nous la tenons enfin. Le traité franco-libanais n'en est pas, dans les textes du moins, la cause directe. Mais il consacre l'indépendance en droit, en la considérant, en fait, comme accomplie.

L'alliance conclue entre la France et le Liban est l'alliance de "deux Etats indépendants et souverains, en consécration de leur amitié et des liens qui les unissent pour la défense de la paix et la sauvegarde de leurs intérêts communs".

La promotion à l'indépendance implique elle-même des promotions multiples : le traité reconnaît les "progrès réalisés dans la voie de l'affermissement du Liban comme nation indépendante". C'est ce que nous appelions l'émancipation : émancipation politique, civique, sociale, technique.

Le Liban est admis à la S.D.N. Sa souveraineté nationale sera ainsi solennellement reconnue par le concert des nations. Dans ce concert, il disposera désormais d'une voix, d'un choix. Il contribuera indirectement mais sûrement à des décisions de la plus haute importance. En même temps que sa souveraineté nationale, sa personnalité internationale pourra par là s'affirmer avec une sûreté nouvelle.

Indépendance, souveraineté, émancipation, personnalité nationale et internationale, nous disposons désormais de tout cela. Nous avons assez souffert, dans notre passé, de n'y point parvenir pour que nous laissions légitimement griser aujourd'hui par le plein sentiment du but atteint, de la réussite achevée.

** Ecrit en 1936 au lendemain de la signature du traité d'alliance franco-libanais - traité qui, du reste, ne fut pas ratifié par la France - cet article reflète la pensée permanente de Michel Chiha au sujet de l'indépendance du Liban et du rôle que notre pays est appelé à jouer dans le concert des nations.*

Une étape de la vie du Liban est achevée. Une autre s'ouvre. Mais il s'agit vraiment, cette classification de rhétorique, de savoir lui donner un sens et une application. Indépendance, souveraineté, émancipation, parce que ces mots pour nous sont au présent, il s'agit de savoir hardiment reléguer au second plan les réalités qu'ils recouvrent. Pour avoir à conserver le patrimoine acquis par les tâches accomplies, nous n'en devons pas moins songer dès à présent aux tâches nouvelles.

Maintenons le passé. Mais bâtissons déjà l'avenir.

** Ecrit en 1936 au lendemain de la signature du traité d'alliance franco-libanais - traité qui, du reste, ne fut pas ratifié par la France - cet article reflète la pensée permanente de Michel Chiha au sujet de l'indépendance du Liban et du rôle que notre pays est appelé à jouer dans le concert des nations.*